

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

*En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 Mars 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 344.554.488 DT et un résultat de l'exercice de 15.118.003 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.*

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

6- A notre avis, les états financiers de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-opinion :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

1. Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de placements à terme en comptes ouverts auprès de la BNA, représentent au 31 décembre 2009 **20,28%** de l'actif net de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**, soit 0,28% au delà du seuil de 20% autorisé par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.
2. Au 31 décembre 2009, la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** détient en portefeuille **24,10%** des obligations émises par la société "JERBA AGHIR", soit 14,10% au-delà du seuil de 10% autorisé en matière de détention d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur autre que l'Etat et les collectivités publiques locales. Cette situation, n'est pas conforme aux dispositions de l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1^{er})** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises, sous forme d'actions, par la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** eu égard à la réglementation en vigueur, à l'exception des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Tunis, le 23 mars 2010

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En application de l'article **200 et suivants** et l'article **475** du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** est confiée à la société "BNA Capitaux", administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société "BNA Capitaux", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 1.074.939 DT.

- La Banque Nationale Agricole "BNA", administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**. Elle est chargée à ce titre de :

- ✓ Conserver les titres et les fonds de la société ;
- ✓ Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- ✓ Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la "BNA" reçoit, en sa qualité de dépositaire, une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

La commission revenant au dépositaire telle qu'encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élève à 644.963 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration est fixée par décision du Conseil d'Administration du 18 Août 2009. Cette rémunération est composée d'une indemnité servie sur la base de 19,5 mois par an, à raison de 150 DT net par mois.
- La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 septembre 1996 et reconduite par décision du 12 mai 2005. Cette rémunération est composée d'une prime de résultat annuelle nette de 5.000 DT.

C.2- Les obligations et engagements de la société **PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV** envers ses dirigeants, tels qu'ils

ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit (en DT) :

	Rémunérations dues (charges)			Passif au 31/12/2009
	Indemnités à base mensuelle	Prime de résultat	Total Rémunérations	
Ali RADHOUNAI				
Président du Conseil d'Administration				
Total 2009	5 464	-	5 464	-
Jalel ZARGOUNI				
Directeur Général				
Total 2009	-	9 414	9 414	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article **200 et suivants** et **475** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 mars 2010

P/Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2009
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre	
		2009	2008
ACTIF			
Portefeuille-titres	4	245 607 528	212 472 708
□ Obligations		119 063 437	84 288 187
□ BTA		78 304 456	83 822 453
□ BTZc		26 135 840	24 776 672
□ FCC		5 062 113	6 715 680
□ OPCVM		17 041 682	12 869 715
Placements monétaires et disponibilités		98 885 065	92 655 606
□ Placements monétaires	5	29 122 225	33 866 326
□ Placements à terme	6	69 762 151	58 787 624
□ Disponibilités	7	689	1 656
Autres actifs		61 895	-
□ Dividendes et intérêts à recevoir	8	61 895	-
TOTAL ACTIF		344 554 488	305 128 314
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	9	446 416	377 516
Autres créditeurs divers	10	201 078	152 134
Total passif		647 494	529 649
ACTIF NET			
Capital	11	329 753 447	291 047 651
Sommes distribuables		14 153 548	13 551 014
□ de la l'exercice	12	14 151 687	13 549 815
□ de l'exercice clos		-	-
□ Report à nouveau		1 861	1 199
Total actif net		343 906 995	304 598 665
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		344 554 488	305 128 314

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 Décembre 2009
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre	
		2 009	2 008
Revenus du portefeuille-titres	13	11 299 892	10 583 124
□ Revenus des obligations		4 615 274	4 153 877
□ Revenus des BTNB, BTA et BTZc		5 831 051	5 618 687
□ Revenus des OPCVM & FCC		853 567	810 559
Revenus des placements monétaires	14	1 550 862	1 757 325
Revenus des placements à terme	15	4 425 855	3 226 819
Total des revenus de placement		17 276 609	15 567 268
Charges de gestion des placements	16	(1 719 902)	(1 437 265)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 556 707	14 130 003
Autres charges d'exploitation	17	(484 010)	(393 636)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 072 697	13 736 367
Régularisation du résultat d'exploitation		(921 010)	(186 552)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 151 687	13 549 815
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		921 010	186 552
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(45 370)	7 768
Plus ou moins values réalisées sur titres		90 676	(11 191)
RESULTAT DE L'EXERCICE		15 118 003	13 732 944

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 Décembre 2009
(exprimé en Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre	
	2 009	2 008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
□ Résultat d'exploitation	15 072 697	13 736 367
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(45 370)	7 768
□ Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	90 676	(11 191)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(13 549 152)	(11 580 558)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		
Souscriptions		
□ Capital	400 927 200	281 707 800
□ Régularisation des sommes non distribuables	(343 276)	(230 782)
□ Régularisation des sommes distribuables	7 589 108	5 761 662
Rachats		
□ Capital	(362 249 900)	(235 337 000)
□ Régularisation des sommes non distribuables	326 465	247 164
□ Régularisation des sommes distribuables	(8 510 119)	(5 948 214)
VARIATION DE L'ACTIF NET	39 308 330	48 353 016
ACTIF NET		
□ En début de période	304 598 665	256 245 649
□ En fin de période	343 906 995	304 598 665
NOMBRE D' ACTIONS		
□ En début de période	2 912 587	2 448 879
□ En fin de période	3 299 360	2 912 587
VALEUR LIQUIDATIVE		
□ En début de période	104,580	104,637
□ En fin de période	104,234	104,580
TAUX DE RENDEMENT	4,12%	4,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligatoire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2009, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêt :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 la somme de 245 607 528 DT contre 212 472 708 DT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts cours	Valeur au 31/12/2009	% actif net
I- OBLIGATIONS		116 566 888	2 496 550	119 063 437	34,58%
Tunisie Leasing 2004-2	10 000	200 000	8 472	208 472	0,06%
Tunisie Leasing 2005-1	15 000	300 000	2 988	302 988	0,09%
Tunisie Leasing 2006-1	14 000	560 000	3 752	563 752	0,16%
Tunisie Leasing 2007	20 000	1 200 000	28 352	1 228 352	0,36%
Tunisie Leasing 2007-1	15 000	900 000	636	900 636	0,26%
Tunisie Leasing 2007-2	15 000	1 200 000	57 780	1 257 780	0,37%
Tunisie Leasing 2008-1	15 000	1 200 000	31 632	1 231 632	0,36%
Tunisie Leasing 2008-2	15 000	1 200 000	5 988	1 205 988	0,35%
Tunisie Leasing 2008-3	10 000	1 000 000	48 296	1 048 296	0,30%
Tunisie Leasing 2009-1	7 500	750 000	32 592	782 592	0,23%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	1 500 000	18 168	1 518 168	0,44%
AB 2008/15A	10 000	933 330	29 920	963 250	0,28%
AB 2008/20A	30 000	2 850 000	98 376	2 948 376	0,86%
AB 2009/15A	60 000	6 000 000	64 080	6 064 080	1,76%
AFRICA 2003 TR/D	10 000	200 000	3 520	203 520	0,06%
AGHIR JERBA 2000	10 000	125 000	5 296	130 296	0,04%
AIL 2005 TR/A	10 000	200 000	3 960	203 960	0,06%
AIL2007	10 000	600 000	1 360	601 360	0,17%
AIL2008	10 000	800 000	10 600	810 600	0,24%
AIL2009-1	7 000	700 000	31 114	731 114	0,21%
AMEN BANK 2001	10 000	300 000	9 392	309 392	0,09%
AMEN BANK 2007	20 000	1 600 000	63 680	1 663 680	0,48%
ATB 2007/1	50 000	4 600 000	142 360	4 742 360	1,38%
ATB SUB 2009	50 000	5 000 000	127 280	5 127 280	1,49%
ATL 2004-2	30 000	600 000	25 416	625 416	0,18%
ATL 2006/1	27 000	2 160 000	61 538	2 221 538	0,65%
ATL 2007-2	30 000	1 800 000	31 536	1 831 536	0,53%
ATL 2008/1	30 000	2 400 000	73 848	2 473 848	0,72%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	30 384	1 530 384	0,44%
ATL 2009	30 000	3 000 000	87 168	3 087 168	0,90%
ATL 2009/2	19 000	1 900 000	20 976	1 920 976	0,56%
ATL 2009/3	30 000	3 000 000	648	3 000 648	0,87%
BH 2007	70 000	7 000 000	21 448	7 021 448	2,04%
BH 2009	50 000	5 000 000	560	5 000 560	1,45%
BH 2009	10 000	1 000 000	112	1 000 112	0,29%
BNA SUB 2009	50 000	5 000 000	159 200	5 159 200	1,50%
BTE 2004	1 100	44 000	1 033	45 033	0,01%
BTE 2009	41 100	4 110 000	51 063	4 161 063	1,21%
	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts cours	Valeur au 31/12/2009	% actif net
BTKD/2006	35 000	1 400 000	2 688	1 402 688	0,41%
CIL 2002/3	5 000	100 000	4 536	104 536	0,03%
CIL 2003/1	10 000	200 000	2 240	202 240	0,06%
CIL 2004/2	10 000	200 000	8 472	208 472	0,06%

CIL 2005/1	15 000	900 000	10 908	910 908	0,26%
CIL 2007/1	15 000	1 200 000	60 696	1 260 696	0,37%
CIL 2007/2	15 000	1 200 000	53 508	1 253 508	0,36%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	55 776	1 055 776	0,31%
CIL 2008/1	15 000	1 200 000	21 372	1 221 372	0,36%
CIL 2009/1	5 000	500 000	9 944	509 944	0,15%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	500 000	9 744	509 744	0,15%
CIL 2009/2	10 000	1 000 000	12 160	1 012 160	0,29%
CIL 2009/3	18 000	1 800 000	1 657	1 801 657	0,52%
ELMOURASKANES 2003	6 000	240 000	7 819	247 819	0,07%
GL 2004/1	35 000	700 000	39 368	739 368	0,21%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	14 912	1 014 912	0,30%
MOURADI PALACE 2005	3 000	240 000	6 564	246 564	0,07%
SELIMAClub 2002 TR/B	3 000	60 000	1 944	61 944	0,02%
SEPCM 2002	5 000	71 433	3 240	74 673	0,02%
SIHM2008	14 000	1 400 000	21 795	1 421 795	0,41%
STAR 2004	2 400	2 400 000	97 052	2 497 052	0,73%
STB2008-16A/1	7 500	703 125	20 964	724 089	0,21%
STB2008-20A/1	20 000	1 900 000	59 056	1 959 056	0,57%
STB2008-25A/1	70 000	6 720 000	217 336	6 937 336	2,02%
STM2007	8 000	800 000	11 622	811 622	0,24%
UNIFACTOR 2005/1	20 000	400 000	6 960	406 960	0,12%
UNIFACTOR 2006/1	10 000	400 000	1 824	401 824	0,12%
UNIFACTOR 2008	10 000	800 000	33 392	833 392	0,24%
UTL 2004	10 000	600 000	25 408	625 408	0,18%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	2 000 000	23 152	2 023 152	0,59%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	2 000 000	37 936	2 037 936	0,59%
UIB 2009 CAT C	100 000	10 000 000	215 440	10 215 440	2,97%
CHO 2009	5 000	500 000	2 540	502 540	0,15%

II- Titres émis par l'Etat**97 741 207 6 699 089 104 440 296 30,37%****BTA****74 713 500 3 590 956 78 304 456 22,77%**

BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	3 000	2 917 500	124 217	3 041 717	0,88%
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	12 000	11 796 000	509 414	12 305 414	3,58%
BTA à 7,5% -04/2014 sur 10 ans	20 000	20 000 000	1 192 003	21 192 003	6,16%
BTA 7% -02/2015 sur 10 ans	24 000	24 000 000	1 200 394	25 200 394	7,33%
BTA à 8,25% -07/2014 sur 12 ans	16 000	16 000 000	564 928	16 564 928	4,82%

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
--	---------------------	-----------------------	--------------------	-------------------------	-------------------

BTZc**23 027 707 3 108 133 26 135 840 7,60%**

BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	351 963	6 771 963	1,97%
BTZc 16/10/2010	10 000	5 133 807	985 154	6 118 961	1,78%
BTZc 16/10/2010	15 000	8 023 500	1 262 341	9 285 841	2,70%
BTZc 16/10/2010	6 400	3 450 400	508 674	3 959 074	1,15%

III- Titres des FCC**5 036 015 26 098 5 062 113 1,47%**

FCC1 P1 10/02/2014	3 500	1 053 710	5 231	1 058 941	0,31%
--------------------	-------	-----------	-------	-----------	-------

FCC1 P2 09/08/2014	1 500	1 500 000	8 544	1 508 544	0,44%
FCC2 P1 10/02/2014	5 000	2 482 305	12 324	2 494 629	0,73%

IV- Titres des OPCVM	<u>16 770 403</u>	<u>271 279</u>	<u>17 041 682</u>	<u>4,95%</u>
-----------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------------

FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	128 094	1 581 720	0,46%
FCP SALAMETT PLUS	65 549	674 125	13 680	687 806	0,20%
MILLENIUM SICAV	19 069	2 030 554	(5 979)	2 024 575	0,59%
SANADET	13 259	1 404 104	32 297	1 436 401	0,42%
SICAV TRESOR	38 264	4 012 376	(18 801)	3 993 575	1,16%
TUNISO EMIRATIES SICAV	30 108	3 045 182	57 658	3 102 840	0,90%
UNIVERS OBLIG	40 335	4 150 436	64 330	4 214 765	1,23%

Total	236 114 512	9 493 016	245 607 528	71,37%
--------------	--------------------	------------------	--------------------	---------------

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 la somme de 29 122 225 DT contre 33 866 326 DT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
I- Billets de trésorerie		<u>19 508 705</u>	<u>466 696</u>	<u>19 975 402</u>	<u>5,81%</u>
AIL	4	160 427	39 487	199 913	0,06%
TL	40	1 957 662	8 287	1 965 949	0,57%
ALMES	2 000	2 000 000	1 853	2 001 853	0,58%
CARTE	3 500	3 500 000	177 660	3 677 660	1,07%
CEDRIA	3 000	3 000 000	111 081	3 111 081	0,90%
SIHM	2 000	1 983 318	87 622	2 070 939	0,60%
SNA	2 000	2 000 000	1 853	2 001 853	0,58%
UNIFACTOR	1 080	4 907 300	38 852	4 946 152	1,44%
II- Certificats de dépôt		<u>9 000 000</u>	<u>146 823</u>	<u>9 146 823</u>	<u>2,66%</u>
BTE	18	9 000 000	146 823	9 146 823	2,66%
Total		28 508 705	613 519	29 122 225	8,47%

NOTE 6 : PLACEMENTS A TERME :

Ce poste totalise au 31 décembre 2009 la somme de 69 762 151 DT contre 58 787 624 DT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2009	% actif net
I- Titres à court terme		<u>12 894 477</u>	<u>244 294</u>	<u>13 138 771</u>	<u>3,82%</u>
Compte BNA Placement	12 928	12 894 477	244 294	13 138 771	3,82%
II- Titres à long terme		<u>55 802 000</u>	<u>821 380</u>	<u>56 623 380</u>	<u>16,46%</u>
Compte BNA Placement	55 802	55 802 000	821 380	56 623 380	16,46%
Total		68 696 477	1 065 674	69 762 151	20,28%

NOTE 7 : DISPONIBILITES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Avoirs en banque	57 687	10 433
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(120)	-
Montant comptabilisés et non encore décaissés	-	-
Sommes à régler:	(100)	(8 777)
Rachats	-	(8 677)
Autres	(100)	(100)
Placements à régler	-	-
Sommes à encaisser	(56 778)	-
Total	689	1 656

NOTE 8 : Dividendes et intérêts à recevoir :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Intérêts échus à encaisser sur Billets de Trésorerie	61 895	-
Total	61 895	-

NOTE 9 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Gestionnaire (BNA Capitaux)	279 010	235 947
Dépositaire (BNA)	167 406	141 568
Total	446 416	377 516

NOTE 10 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Administrateurs - Jetons de présence	30 000	18 462
Commissaire aux comptes	13 368	18 326
Conseil du marché Financier (CMF)	31 492	27 042
Rachats	108 071	72 463
Retenues à la source à payer	-	-
Autres	18 147	15 841
Total	201 078	152 134

NOTE 11 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Capital au début de période		
□ Montant	291 258 700	244 887 900
□ Nombre de titres	2 912 587	2 448 879
□ Nombre d'actionnaires	2 901	3 125
Souscriptions réalisées		
□ Montant	400 927 200	281 707 800
□ Nombre de titres	4 009 272	2 817 078
Rachats effectués		
□ Montant	(362 249 900)	(235 337 000)
□ Nombre de titres	(3 622 499)	(2 353 370)
Capital fin de période		
□ Montant	329 936 000	291 258 700
□ Nombre de titres	3 299 360	2 912 587
□ Nombre d'actionnaires	3 296	2 901

Sommes non distribuables de la période	28 496	12 959
1- Résultat non distribuable	45 307	(3 423)
□ Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(45 370)	7 768
□ Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	90 676	(11 191)
2- Régularisation des sommes non distribuables	(16 811)	16 382
□ Aux émissions	(343 276)	(230 782)
□ Aux rachats	326 465	247 164
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(211 049)	(224 008)
Total	329 753 447	291 047 651

NOTE 12 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	31 Décembre 2009	31 Décembre 2008
Résultat d'exploitation	15 072 697	13 736 367
Régularisation lors des souscriptions d'actions	7 589 108	5 761 662
Régularisation lors des rachats d'actions	(8 510 119)	(5 948 214)
Total	14 151 687	13 549 815

NOTE 13 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Revenus des obligations	4 615 274	4 153 877
□ Intérêts courus	285 462	764 834
□ Intérêts échus	4 329 812	3 389 043
Revenus des BTNB - BTA & BTZc	5 831 051	5 618 687
□ Intérêts courus	1 134 107	1 445 808
□ Intérêts échus	4 696 944	4 172 879
Revenus des FCC	238 184	360 925
□ Intérêts courus	(14 927)	(11 080)
□ Intérêts échus	253 111	372 006
Revenus des OPCVM	615 383	449 633
Total	11 299 892	10 583 124

NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Revenus des billets de trésorerie	962 252	1 116 011
□ Intérêts courus	(44 968)	10 447
□ Intérêts échus	1 007 220	1 105 564
Revenus des certificats de dépôt	584 226	641 313
□ Intérêts courus	(57 944)	(2 308)
□ Intérêts échus	642 170	643 621
Intérêts des comptes de dépôt	4 385	-
Total	1 550 862	1 757 325

NOTE 15 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Revenus des placements en compte BNA	4 425 855	3 226 819
□ Intérêts courus	(697 418)	323 517
□ Intérêts échus	5 123 273	2 903 303
Total	4 425 855	3 226 819

NOTE 16 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Rémunération du gestionnaire ^(*)	1 074 939	898 291
Rémunération du dépositaire ^(**)	644 963	538 975
Total	1 719 902	1 437 265

(*) La gestion de la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(**) La BNA assure les fonctions de dépositaire pour la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, le dépositaire reçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée également sur la base de l'actif net quotidien.

NOTE 17 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du	
	01/01 au 31/12/2009	01/01 au 31/12/2008
Jetons de présence	41 538	18 462
Redevance CMF	364 386	304 505
Honoraires	20 000	20 000
Rémunération du directeur général	9 414	9 365
TCL	34 565	32 562
Diverses charges d'exploitation	14 107	8 742
Total	484 010	393 636